Avis public

Aux contribuables de la Municipalité
Saint-Mathias-sur-Richelieu

Entrée en vigueur du règlement 1064

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité,

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 19 octobre dernier, le Conseil municipal a adopté son règlement 1064 concernant l'adhésion de la municipalité de Saint-Mathias-Sur-Richelieu au régime de retraite des élus municipaux.

QUE les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau du directeur général et greffier-trésorier situé au 300, chemin des Patriotes à Saint-Mathias-sur-Richelieu, aux heures normales d'ouverture ou sur le site internet de la Municipalité.

https://www.saint-mathias-sur-richelieu.org/reglements-municipaux

Donné à Saint-Mathias-sur-Richelieu, le 21 octobre 2026.

Denis Meunier,
Directeur général et greffier trésorier